



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0518

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lutte contre la pollution de l'air - Approbation de 2 conventions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer les actions zones à faibles émissions (ZFE) et prime air bois (PAB)**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0518**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Lutte contre la pollution de l'air - Approbation de 2 conventions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer les actions zones à faibles émissions (ZFE) et prime air bois (PAB)**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon, dans le cadre de sa compétence "Lutte contre la pollution de l'air", agit en faveur de la qualité de l'air par des actions concrètes, comme la ZFE ou PAB. Ces actions constituent le volet "Air" du plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019.

Par délibération du Conseil n° 2019-3898 du 4 novembre 2019, la Métropole a approuvé une demande d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une convention-cadre figurant pour mémoire en pièce jointe au présent dossier, afin de mettre en œuvre des actions en faveur de la qualité de l'air. Les actions identifiées dans cette convention cadre portaient sur les champs suivants :

- soutien à l'achat de véhicules propres,
- transport de marchandise et systèmes de contrôle innovants en accompagnement des réglementations de la circulation (temporaires ou permanentes),
- soutien à la mise en œuvre des actions de mobilités alternatives et actives,
- réduction des émissions du secteur résidentiel (PAB, action spécifique sur le fioul identifiée dans le schéma directeur des énergies),
- soutien aux acteurs du secteur économique s'engageant dans des travaux ou pratiques vertueuses.

Il est aujourd'hui proposé d'adopter 2 conventions attributives de subventions pour les 2 projets décrits ci-après.

**II - Soutien au dispositif d'aides aux véhicules de la ZFE**

La ZFE, réglementation de la circulation interdisant le stationnement et la circulation des poids lourds et des véhicules utilitaires légers portant les vignettes Crit'Air 3 et plus, est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle est accompagnée d'un dispositif d'aides financières qui a été mis en place à destination des professionnels pour l'achat de véhicules propres de transport de marchandises. Cette aide couvre la période de février 2019 à février 2022 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 1 000 000 €.

Afin d'augmenter le nombre de véhicules aidés, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier à hauteur de 1 000 000 €. L'enveloppe des aides aux professionnels a été augmentée jusqu'à atteindre un montant de 2 000 000 €, et les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes ont été décidées par la Métropole, par délibération du Conseil n° 2019-3898 du 4 novembre 2019.

**III - Soutien au dispositif PAB**

La PAB est un dispositif d'aides financières aux particuliers qui remplacent leur appareil de chauffage au bois non performant par un appareil performant. L'objectif est de remplacer 3 200 appareils sur la période 2018-2022. Sur un budget total de 2 800 000 €, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier en investissement à hauteur de 500 000 €. Les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes ont été décidées par délibération du Conseil n° 2019-3898 du 4 novembre 2019.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les conventions attributives de subventions pour le soutien aux projets ZFE et PAB et l'ensemble des actes permettant leur exécution de ces conventions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les conventions attributives de subventions pour le soutien aux projets ZFE et PAB :

a) - le financement des actions ZFE et PAB,

b) - les conventions attributives de subventions pour le soutien de ces projets.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les actes afférents à leur exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**